



Procès-verbal de la REUNION du 06 MARS 2023

Présents : M. Dominique Despras, M. Pierre Dumontet, Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Gaëlle Leschiera, Mme Nicole Saint-André, Mme Claudine Verdolini.

Absente : Mme Christine Déprèle.

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Françoise Raynaud.

La séance débute par un hommage à Christian Verchère décédé accidentellement sur son exploitation agricole, il y a une quinzaine de jours. Il fut conseiller municipal et très investi dans la commune.

Monsieur le Maire tient également à souligner un évènement plus réjouissant : la naissance de 2 petits claveisoilliens ces jours derniers : Garance Déprèle et Brice Poudière.

. 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 02 février 2023

***DEL.07/2023 :**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 02 février dernier.

Adopté à l'unanimité.

. 2/ Finances

Résultats 2022

Monsieur la Maire présente les résultats de l'exercice 2022 :

| | Dépenses 2022 | Recettes 2022 | Résultat 2022 | Report du résultat 2021 | Résultat de clôture 2022 |
|-----------------------|------------------|------------------|---------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Investissement | 597 935.81 € | 423 645.14 € | -174 290.67 € | 327 506.34 € | 153 215.67 € |
| Fonctionnement | 334 033.15 € | 485 493.23 € | 151 460.08 € | 0.00 € | 151 460.08 € |
| | | | -22 830.59 € | 327 506.34 € | 304 675.75 € |

Il invite ensuite le Conseil Municipal à voter le compte administratif 2022 et à approuver le compte de gestion 2022.

***DEL. 08/2023 : Vote du compte administratif 2022**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier et avoir délibéré :

- approuve le compte administratif 2022.

Adopté à l'unanimité.

***DEL. 09/2023 : Approbation du compte de gestion 2022**

Les écritures du compte de gestion dressé par le comptable public étant conformes à celles du compte administratif,

Le Conseil Municipal,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Service de Gestion Comptable de Tarare, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

- Contributions 2023 au SYDER

***DEL. 10/2023**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les charges dues au SYDER pour l'année 2023 s'élèvent à 22 228.45 €.

Pour ne pas trop impacter le budget communal, Monsieur le Maire propose de fiscaliser partiellement ces charges. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de budgétiser sa participation au SYDER pour un montant de 11 228.45 € et de fiscaliser le solde, soit 11 000.00 €.

Adopté à l'unanimité.

- Taxation sur les logements vacants et les terrains constructibles

Devant la pénurie de logements sur la commune, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir sur la pertinence de taxer les logements vacants et les terrains constructibles.

Monsieur le Maire indique que les bases fiscales vont augmenter de 7.1 % en 2023. Le Conseil Municipal décide donc de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

- Fournitures scolaires

Le Conseil Municipal décide de maintenir le montant de 70 € par élève pour l'achat des fournitures scolaires à l'école publique.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2023 et dit qu'elles seront inscrites au budget primitif :

| | |
|--------------------------------------|------------|
| ADHA | 1 200.00 € |
| VHB | 5 201.60 € |
| HVA CULTURE | 1 750.40 € |
| Journée de la Résistance | 40.00 € |
| Collectif artistique « Le Lieu-dit » | 300.00 € |

- Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association Jeunes Sapeurs-Pompiers de la section Haute-Azergues

***DEL. 13/2023 :**

Le Conseil Municipal vote une subvention de 100.00 € à l'association Jeunes Sapeurs-Pompiers de la section HAUTE-AZERGUES pour les aider à financer l'achat de tenues sportives et d'un barnum.

Adopté à l'unanimité.

3/ Location d'un appartement à la Résidence « Les Genêts »

***DEL. 11/2023 :**

Le Conseil Municipal décide de louer à Monsieur François Scogniamiglio l'appartement vacant au rez-de-chaussée de la Résidence « Les Genêts » à compter du 1^{er} avril 2023 et fixe le montant du loyer mensuel à 270.00 €.

Adopté à l'unanimité.

4/ Cantine scolaire à l'école publique

***DEL. 13/2023 :**

Monsieur le Maire rappelle que la cantine de l'école publique est gérée par une association et que les repas sont fournis par le Foyer Les Clés du Soleil. Pour faire face à l'inflation de ces derniers mois, le foyer Les Clés du Soleil a été contraint d'augmenter ses tarifs au 1^{er} mars 2023.

Afin de ne pas pénaliser l'association de cantine qui a déjà vendu les tickets repas et pour lui éviter de faire des rappels auprès des familles, le Conseil Municipal décide que la commune prendra en charge l'augmentation jusqu'aux vacances de printemps sous forme d'une subvention de 500.00 € qui sera versée à l'association de cantine.

Adopté à l'unanimité.

. 5/ Approbation de la convention avec l'OPAC du Rhône pour la réalisation d'un parking provisoire

. *DEL. 12/2023 :

Monsieur le Maire rappelle que, dans l'attente de la fin des travaux de la Maison d'Accueil Spécialisée, la commune a aménagé un parking provisoire sur un terrain lui appartenant pour permettre le stationnement des véhicules des salariés et des entreprises. L'OPAC du Rhône s'est engagé en contrepartie à rembourser les travaux d'aménagement d'un montant de 3 600 € TTC.

Cet accord fait l'objet d'une convention qu'il convient d'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les termes de ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

. 6/ Révision de la carte communal et projet de lotissement

Suite à la demande du Sous-Préfet, l'OPAC du Rhône a missionné le Cabinet AUA en date du 16 février pour la réalisation du plan d'aménagement du lotissement. Il convient maintenant d'attendre cette étude pour la poursuite de la procédure

. 7/ Voirie

- Gérard Achaintre informe le Conseil Municipal qu'un devis a été sollicité auprès de GIRAUD TDT et de SRD Beaujolais pour la réfection des 2 chemins forestiers (Chemin de Froгна et chemin de La Douzette) afin de déposer une demande de subvention auprès de la Région.
- Il annonce également les 2 chantiers retenus pour 2023 au titre du programme de la voirie communautaire :
 - ⇒ La Douzette (CR) : récupération des eaux pluviales à l'entrée de l'entreprise GIRAUD TDT.
 - ⇒ La Douzette (VC 10) : soutènement du talus en limite du jardin de Mado Cornier.
- Paul Martin indique que la route de Vallossières sera fermée à compter du 27 août et pour une durée de 9 semaines pour permettre la réfection du pont. Il signale également que l'épaveuse n'a pas été passée de la Croix Chambert à La Douzette.

. 8/ Point sur le multi-commerce à l'horizon 2030

Comme évoqué lors de la précédente séance, l'aménagement de la terrasse du Comptoir du Bourg va être réalisé avant la Fête des Classes. Les travaux ont été confiés à Hervé Rampon.

Bien que le fonds de commerce ait été mis en vente, le projet de déplacement du multi-commerce n'est pas remis en cause. Une réunion du comité de pilotage a eu lieu en mairie le 27 février. Un cahier des charges sera élaboré pour définir précisément les besoins. Celui-ci sera ensuite présenté aux 3 cabinets d'architecture déjà contactés pour qu'ils réalisent une esquisse avec vues en 3D.

Le 23 mars prochain à 10h00, une rencontre avec 2 agents de la COR compétents en matière de commerce et de tourisme est prévue en mairie pour avoir leur éclairage sur le projet.

Le Conseil Municipal valide la poursuite des démarches.

. 9/ Organisation du passage du Tour de France (13 juillet)

Suite aux réunions du 15 février (à Beaujeu) et du 22 février (à la salle des fêtes de Claveisolles), les animations seront organisées dans le village autour du thème des conscrits (si celui-ci est validé par la Communauté de Communes Saône Beaujolais) :

- Village décoré de sapins, réalisation d'un portique avec un chapeau de conscrits entre 2 sapins sur le terrain en face l'auberge ;
- Décoration vue du ciel au-dessus du cimetière.

. 10/ Mise en place d'une animation agricole

Comme annoncé lors de la précédente séance, un courrier a été envoyé à tous les agriculteurs de la commune. Les premières rencontres ayant été annulées suite au décès de Christian Verchère, Philippe Bonnet va les reprogrammer prochainement.

. 11/ Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire rappelle qu'un jardin partagé a été aménagé vers la micro-crèche et qu'il convient de planifier sa gestion. Une réunion aura lieu en mairie le jeudi 23 mars à midi avec la Directrice de la crèche, la Directrice de l'école, les membres de l'équipe fleurissement et Paul Martin.
- La réunion de lancement du projet de sécurisation des abords du collège avec le bureau INGEPRO a été fixée au mercredi 22 mars à 10h00 en mairie.
- Urbanisme :

⇒ Demandes en cours d'instruction

| | | |
|---------------------|-------------------|--|
| DP 069 060 23 00002 | M. PICART Olivier | Pose d'un carport solaire <i>236 Impasse de Bel Air</i> |
| DP 069 060 23 00003 | M. LAVAL Pierre | Pose de panneaux photovoltaïques <i>1823 Route de Soubran</i> |

- La commune sera traversée par l'Endurovert et le Rallye Amada le samedi 18 mars prochain et par le Rando Beaujolais Bike Tour le dimanche 18 juin.
L'enduro du Moto Club aura lieu quant à lui le 09 juillet au Col de la Casse Froide.
- Sébastien Laval rappelle qu'un poteau ORANGE est cassé à La Corcelle. Le secrétariat de mairie se charge de relancer ORANGE.
- Pierre Dumontet indique que les travaux à la salle des fêtes vont reprendre le 27 mars.
- Nicole Saint-André fait remarquer que le chemin de randonnée du PDIPR aux Chizeaux a été envahi par la végétation et qu'il convient de le nettoyer.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 03 avril à 19h00 pour notamment le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance,
Françoise Raynaud

Le Maire,
Dominique DESPRAS